

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



Siège social :

Mairie de Gallardon
Place du Jeu de Paume
28320 GALLARDON

Mobile : 06 52 86 24 94

E-mail : lpg28@free.fr

Site web : <http://lpg28.free.fr>

Procès-verbal

Les membres de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 25 septembre 2013 à 19H00 au siège social : Mairie de Gallardon, Place du Jeu de Paume - 28320 GALLARDON.

Cette assemblée générale ordinaire s'est déroulée en présence de :

Madame ILARD Murielle, Secrétaire ; Madame DOUCET Sylvie ; Madame SAINTHUILE Assyta ; Monsieur CORMIER Mickael ; Monsieur LETIEN Christophe ; Monsieur VANG Xeng, Monsieur SAINTHUILE Alain, Président, et Monsieur ROINGEAU Sylvain, Président du Comité Départemental de Badminton d'Eure et Loir.

Le tiers des membres de l'association était présent ou représenté. Le quorum atteint, l'assemblée générale ordinaire a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 7 des statuts.

L'assemblée générale ordinaire était présidée par Monsieur SAINTHUILE, en qualité de président de l'association.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Etablir les orientations du club pour l'année à venir ;
- Elaborer le budget du club en correspondance avec les orientations définies ;
- Voter les articles du règlement intérieur ;
- Élire le Conseil d'Administration ;
- Questions diverses.

Dons et remerciements

L'assemblée générale ordinaire débute sa séance en remerciant le Comité Départemental de Badminton d'Eure et Loir et son Président, Monsieur ROINGEAU Sylvain qui offre à notre association « La Plume de Gallardon - LPG28 », un sac de sport comprenant 12 raquettes de badminton adultes et 10 raquettes de badminton jeunes, plus deux tubes de volants.

Projet de l'association

L'assemblée générale ordinaire a pris la décision de conserver une orientation exclusivement « loisir » au sein de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » pour cette première saison 2013-2014.

Aucun objectif de performance ou de résultats sportifs ne sera donc fixé à l'association ou à l'un de ses membres. La pratique du badminton au sein de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » doit être considérée comme une activité physique que chaque membre exerce par plaisir, pendant son temps libre pour se divertir.

L'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » a pour objectif de rendre la pratique du badminton la plus conviviale et ludique possible. Chaque membre, indépendamment de son âge et de toute autre considération doit ainsi pouvoir jouer avec les autres membres de l'association, mais également partager ses connaissances et ses compétences sur ce sport.

Toutefois, dans un but de découverte et de progrès, il sera proposé aux jeunes membres de l'association la « Plume de Gallardon - LPG28 » de participer aux différentes compétitions et rassemblements de jeunes (Cf. pièce jointe n°1).

Avec les mêmes intentions, il sera également communiqué aux adultes, les dates des tournois situés à proximité de la ville de Gallardon et des rencontres sportives avec le club parrain, l'ESMP Badminton, pourront être organisées.

Orientation du Budget

Le projet de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » étant encore non voté au moment de l'assemblée générale ordinaire et le montant des recettes encore très partiel, le budget prévisionnel sera établi ultérieurement avec le trésorier.

Toutefois, il a été décidé que les principaux budgets seraient alloués en priorité au règlement des licences à la FFBaD et à l'achat de volants en nylon, pour constituer un stock nécessaire à la pratique du badminton, jusqu'à la fin de la saison.

Une partie du budget sera également réservée au remboursement des frais kilométriques des deux bénévoles de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 ».

Adoption du règlement intérieur

Chaque article du règlement intérieur a été lu à voix haute par le président de séance et explicité à l'assemblée générale ordinaire. Puis, chaque article a fait l'objet d'un vote à main levée.

Une copie du règlement intérieur (Cf. pièce jointe n°2) sera distribuée à chaque membre de l'association « La plume de Gallardon - LPG28 ».

Election des membres du conseil d'administration

Membre sortant : Madame ILARD Murielle, Secrétaire

Nombres de poste à pourvoir : 3

- Président
- Secrétaire
- Trésorier

Membres candidats : Madame SAINTHUILE Assyta, Monsieur LETIEN Christophe et Monsieur SAINTHUILE Alain

Sont élus :

Monsieur SAINTHUILE Alain, Président, à l'unanimité
Madame SAINTHUILE Assyta, Secrétaire, à l'unanimité
Monsieur LETIEN Christophe, Trésorier, à l'unanimité

L'assemblée générale ordinaire de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » donne ainsi pouvoir à :

Monsieur LETIEN Christophe, Trésorier, de faire séparément toutes les opérations concernant le fonctionnement du compte courant association n°00010486501 ouvert à l'agence Crédit Mutuel de Gallardon : 7, rue de la porte de Chartres - 28320 GALLARDON et notamment de signer tous ordres, reçus, chèques, virements, et faire tous versements et tous retraits, de retirer ou de verser toutes pièces comptables, de donner toutes quittances et décharges, et, de façon générale, effectuer toutes opérations pour le compte de la collectivité sus - dénommée.

L'assemblée générale ordinaire de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » nomme également Monsieur CORMIER Mickael, administrateur du site internet de l'association (<http://lpg28.free.fr>). Il gèrera le contenu du site et mettra à jour les éléments nécessaires à la communication de l'association et à l'information de ses membres.

Questions diverses

Pour agrémenter le site internet et d'autres outils de communication participant à la promotion de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 », des images pourront être prises pendant les séances de badminton.

Toutefois, pour répondre aux problèmes de droit à l'image, l'assemblée générale ordinaire a décidé de faire signer une autorisation qui permettra à chaque membre de donner ou non son accord à l'association pour qu'elle puisse le photographier et le filmer lors des séances de badminton.

La création de polos personnalisés avec le logo de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » a également été proposée. Cette demande fera l'objet d'un vote à main levée, lors d'une séance de badminton du samedi matin de 11H00 à 13H00. Si, elle est acceptée à la majorité, le conseil d'administration étudiera et soumettra différentes offres aux membres de l'association.

L'ensemble des résolutions est adopté à l'unanimité par les membres de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 » participant à cette première assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

De cette première assemblée générale ordinaire, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire de l'association « La Plume de Gallardon - LPG28 ».

Fait à Gallardon, le 25 septembre 2013

M. SAINTHUILE Alain
Président,



Mme SAINTHUILE Assyta
Secrétaire,

